

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 28 septembre 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 21 septembre 2017

Publié le 29 septembre 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 70

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Louise MARIN
M. Pierre PRIBETICH	Mme Hélène ROY	M. Louis LEGRAND
M. Thierry FALCONNET	M. Georges MAGLICA	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAPUIS	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	M. Joël MEKHANTAR	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Colette POPARD	M. Denis HAMEAU	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	Mme Céline TONOT
M. Didier MARTIN	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Philippe MOREL
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. François HELIE	Mme Corinne PIOMBINO
M. Benoît BORDAT	Mme Chantal OUTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Dominique SARTOR
M. Patrick MOREAU	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Yves PIAN	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean ESMONIN	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Stéphanie MODDE	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE.
Mme Christine MARTIN	M. Yves-Marie BRUGNOT	
Mme Danielle JUBAN	M. Guillaume RUET	

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. Rémi DETANG pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. François DESEILLE pouvoir à Mme Chantal TROUWBORST
	M. Charles ROZOY pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Décision Modificative n° 1 et actualisation de l'autorisation de programme relative à la réalisation de la nouvelle tribune Est du Stade Gaston Gérard**

Il est proposé d'ajuster les prévisions budgétaires sur l'exercice 2017 pour le budget principal et les budgets annexes.

Les modifications budgétaires proposées sont les suivantes :

SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°1
20 - Immobilisations incorporelles	2088	Autres immobilisations incorporelles	-600 000,00
23 - Immobilisations en cours	2317	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	1 850 724,00
	2313	Constructions	-1 250 724,00
Total dépenses réelles			0,00
Total dépenses d'investissement			0,00

En opérations réelles,

Compte tenu de l'état d'avancement du projet de réalisation de la nouvelle tribune Est du Stade Gaston Gérard, il est proposé de réviser l'échéancier des crédits de paiement relatifs à l'autorisation de programme [AP] afférente, dont le total reste inchangé (19 593 317 €), comme suit :

Stade Gaston Gérard Nouvelle tribune Est	Coût HT	- Dépenses réalisées au 31.12.2014 HORS AP	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2016	Crédits de paiement (CP)		TOTAL CP
					2017	2018	
Echéancier actuel	19 843 875	250 558	19 593 317	11 079 107	6 613 486	1 900 724	19 593 317
Ajustements proposés					8 464 210	50 000	19 593 317
Ecart					1 850 724	-1 850 724	0

Les crédits de paiements 2017 sont augmentés de + 1 850 724 € (chapitre 23, nature 2317), en contrepartie d'une diminution des CP 2018 du même montant.

L'équilibre de la présente décision modificative est assuré par une diminution de - 1,85 M€ des crédits budgétés aux chapitres 23 et 21, correspondant à une partie du résultat excédentaire de l'exercice 2016 repris au budget supplémentaire 2017, qui n'étaient pas destinés à être consommés sur l'exercice.

SUR LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT :

Section de fonctionnement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°1
023 - Virement à la section d'investissement			-22 025,78
Total dépenses d'ordre			-22 025,78
Total dépenses de fonctionnement			-22 025,78
002- Excédent antérieur reporté			-22 025,78
Total recettes de fonctionnement			-22 025,78

Section d'investissement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°1
23 - Immobilisations en cours	2318	Autres immobilisations corporelles en cours	-22 025,78
Total dépenses réelles			-22 025,78
Total dépenses d'investissement			-22 025,78
021 - Virement de la section d'exploitation			-22 025,78
Total recettes d'ordre			-22 025,78
Total recettes d'investissement			-22 025,78

En mouvements réels, des crédits sont prévus afin de corriger le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 repris au budget supplémentaire 2017 (*compte 002*), ce dernier étant erroné suite à une erreur de saisie dans l'application comptable.

Conformément à la délibération du 29 juin 2017 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2016, le solde de la section de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement à la clôture de l'exercice 2016 s'élève à 6 040 189,80 € et non à 6 062 215,58 € comme indiqué dans la maquette budgétaire du budget supplémentaire 2017 (l'écart de 22 025,78 € entre les deux montants correspond au besoin de financement des restes à réaliser en dépenses à la clôture de l'exercice 2016, devant être couverts par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement en investissement au compte 1068).

Par conséquent, il convient de diminuer de - 22 025,78 € le montant du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 repris au budget supplémentaire 2017 (compte 002 en recettes).

La présente décision modificative est équilibrée par la diminution de - 22 025,78 € des crédits ouverts au chapitre 23, *nature 2318* (crédits non destinés à être consommés sur l'exercice 2017).

En opérations d'ordre :

L'équilibre de chaque section est effectué par une diminution de - 22 025,78 € du virement entre les sections.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'adopter** les ajustements budgétaires mentionnés ci-dessus
- **d'autoriser** Monsieur le Président, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 78
 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 8 PROCURATION(S)